

Avril 1997



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

COMMISSION DES RESSOURCES GENETIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Septième session

Rome, 15 - 23 mai 1997

**RAPPORT DE LA FAO SUR SES POLITIQUES, PROGRAMMES ET
ACTIVITES DANS LE DOMAINE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE
AGRICOLE: 2) AUTRES SECTEURS DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE
AGRICOLE**

TABLE DES MATIÈRES

	<u>paragraphes</u>
I. Introduction	1 - 2
II. Ressources zoogénétiques pour l'élevage	3 - 9
III. Ressources génétiques halieutiques	10 - 21
IV. Activités juridiques liées aux ressources phylogénétiques	22 - 24
V. Aspects économiques et sociaux de la diversité biologique agricole	25 - 30
VI. Diversité biologique agricole et questions d'équité entre les sexes	31 - 34

**RAPPORT DE LA FAO SUR SES POLITIQUES, PROGRAMMES ET ACTIVITES
DANS LE DOMAINE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE AGRICOLE:
2) AUTRES SECTEURS DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE AGRICOLE**

I. INTRODUCTION

1. La Commission reçoit régulièrement des rapports des organisations internationales, y compris de la FAO, sur leurs politiques, programmes et activités de conservation et d'utilisation des ressources phylogénétiques. La Commission considère que ces rapports sont utiles, à la fois pour elle et pour les organisations qui peuvent ainsi informer les pays de leurs objectifs et programmes et tirer parti de leurs observations.

2. Comme les années passées, la FAO a fait rapport sur ses politiques, programmes et activités dans le domaine des ressources phylogénétiques (document CGRFA-7/97/8.1). Suite à l'élargissement du mandat de la Commission à d'autres éléments de la diversité biologique ayant un intérêt pour l'agriculture, le présent document complète ce rapport, et donne à la Commission des informations complémentaires concernant le rôle de la FAO dans d'autres domaines de la diversité agrobiologique, et sur les activités de soutien dans les domaines juridique, économique et social et sur les questions d'équité entre les sexes.

II. RESSOURCES ZOOGENETIQUES POUR L'ELEVAGE

3. Le tableau 1 énumère les principaux crédits inscrits au budget 1996-97 du Programme ordinaire de la FAO pour la Division de la production et de la santé animales, qui réalise un grand nombre d'activités concernant les ressources zoogénétiques. Les traitements du personnel de la FAO sont compris. Un certain nombre d'autres éléments de programme, non énumérés ici, appuient également des activités pertinentes pour les ressources zoogénétiques, comme les travaux sur la résistance aux maladies animales.

4. Les ressources du Programme ordinaire appuient en partie les activités essentielles du cadre général de la Stratégie mondiale, ancrée dans les pays, de gestion des ressources zoogénétiques pour l'élevage grâce à laquelle la FAO s'efforce de diriger, coordonner et faciliter l'élaboration par étapes de la Stratégie mondiale, sur la base d'une large participation des parties intéressées, de la mise en place des modalités nécessaires et de l'établissement de rapports sur les progrès, y compris sur les besoins de soutien en nature et financier à long terme. Un financement extrabudgétaire est nécessaire pour compléter les crédits du Programme ordinaire consacrés à cette perspective mondiale. Des ressources extrabudgétaires sont également recherchées pour développer des activités de terrain aux niveaux national et régional dans le cadre de la Stratégie mondiale.

Tableau 1: Crédits du Programme de travail et budget 1996/97 pour des éléments du Programme ordinaire ayant des composantes relatives aux ressources zoogénétiques, et pondération estimative de ces composantes

Élément de programme	Budget (milliers de dollars E.-U.)	Pondération estimative des composantes relatives aux ressources zoogénétiques
Coordination de la structure ancrée dans les pays	952	élevée
Utilisation durable et conservation (<i>in situ</i> et <i>ex situ</i>)	881	élevée
Caractérisation et alerte rapide	448	élevée
Développement et entretien du système DAD-SI	416	élevée

5. Un cadre exhaustif et cohérent pour la *Stratégie mondiale de gestion des ressources zoogénétiques pour l'élevage* a été examiné par le Comité de l'agriculture et a bénéficié du soutien du Conseil en 1995. L'importance qu'il y a à développer et conserver les ressources zoogénétiques a été de nouveau soulignée dans le *Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation*, en 1996. La décision III/11 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, en 1996 également, "mesure l'importance de la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques animales agricoles, qui repose sur les pays, sous les auspices de la FAO, et encourage vigoureusement son élaboration plus poussée" (par. 20, document UNEP/CBD/COP/3/REP).

6. Le cadre de la Stratégie mondiale comprend un ensemble de mesures clés qui visent, en particulier, les objectifs ci-après:

- développer et faire un meilleur usage des ressources zoogénétiques adaptées aux principaux environnements de production à moyen et faible apport d'intrants dans le monde, afin d'intensifier de manière durable leurs systèmes agricoles;
- lutter contre l'érosion génétique qui menace sérieusement les quelque 5 000 races des 14 principales espèces d'animaux d'élevage; les résultats préliminaires des enquêtes indiquent qu'environ 30 pour cent de ces races sont actuellement très menacées.

7. Le cadre de la Stratégie mondiale contient quatre éléments de base:

- Une structure mondiale ancrée dans les pays comprenant trois éléments: i) points focaux et réseaux; ii) parties intéressées et iii) le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-SI).
- Un programme d'activités techniques comprenant six éléments: i) caractérisation; ii) utilisation et conservation *in situ*; iii) conservation *ex situ*; iv) élaboration de directives et de plans d'action; v) élaboration de systèmes de communication et d'information, et formation correspondante; et vi) coordination.
- Des experts chargés de guider le développement de la stratégie, et d'optimiser le rapport coût/efficacité de la participation nationale.
- Un mécanisme intergouvernemental permettant aux gouvernements d'intervenir directement dans l'élaboration des politiques internationales: la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

8. Les éléments de base de la Stratégie mondiale sont interdépendants et, pour être d'un bon rapport coût/efficacité, maintenir l'élan acquis et réussir à long terme, ils doivent être mis en oeuvre simultanément. Dès que les directives de base et le cadre seront en place, les activités doivent être développées de manière cohérente, à mesure que les ressources humaines et financières nécessaires deviennent disponibles. La mise en oeuvre de la Stratégie mondiale repose sur la collaboration de toutes les parties intéressées, par l'intermédiaire de l'Initiative pour la diversité des animaux domestiques (IDAD).

9. Ce programme, qui a commencé en 1995, a déjà obtenu les résultats ci-après:

- La *justification technique* sur laquelle repose le cadre de la Stratégie mondiale a été évaluée et approuvée par un groupe non officiel d'experts représentant une large gamme de disciplines.
- La *structure de base* au niveau des pays se met en place: des institutions servant de point focal national, ainsi que des coordonnateurs nationaux chargés des ressources zoogénétiques pour l'élevage, sont identifiés par les gouvernements dans 73 pays d'Afrique, d'Asie, des Amériques et d'Europe, mais la plupart ne sont pas encore pleinement actifs.
- Un *point focal régional* pilote a été mis en place en Asie, avec le financement du Gouvernement japonais. Une mission d'évaluation à mi-parcours a fait un rapport favorable sur cette expérience pilote de point focal régional et a insisté sur la nécessité d'une coordination locale et régionale et d'une assistance aux pays, pour leur permettre de mobiliser les efforts importants requis en vue de gérer de manière efficace les ressources zoogénétiques. Des préparatifs sont en cours pour lancer des points focaux régionaux en Afrique, Amériques, Europe et Proche-Orient, en utilisant, chaque fois que possible, les structures sous-régionales existantes ancrées dans les pays, telles que la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA).
- Le *Système mondial d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-SI)* a été conçu pour être appliqué en quatre phases; la première de ces phases a été élaborée, testée et partiellement mise en oeuvre sur Internet. DAD-SI offre maintenant un outil de communication et d'information perfectionné, sûr au niveau des pays, qui est souple et susceptible de couvrir tous les domaines de la gestion des ressources zoogénétiques, en tant que "structure virtuelle" pour la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale. On compte actuellement un millier d'utilisateurs réguliers, mais il n'y a pas encore un soutien adéquat au jour le jour de l'effort

mondial pour aider les utilisateurs et rendre le système pleinement opérationnel. Il faudrait disposer d'un investissement supplémentaire considérable en ressources humaines.

- Les premières mesures ont été prises pour élaborer des *mécanismes de consultation des parties intéressées*, qui devraient permettre à un vaste éventail de parties intéressées par les ressources zoogénétiques de contribuer activement à l'élaboration de la Stratégie globale. Une réunion non officielle de donateurs et autres parties intéressées a décidé de soutenir la Stratégie mondiale, et de l'intégrer dans les consultations avec les pays et dans leurs activités de coopération en matière d'élevage. Les participants ont également convenu qu'ils devaient se réunir régulièrement pour échanger des informations sur les progrès réalisés.
- L'élaboration d'un *Système d'alerte rapide* a commencé par des enquêtes mondiales sur 28 espèces d'animaux d'élevage, et la création de la Banque de données mondiale pour les ressources zoogénétiques. *La liste mondiale d'alerte pour la diversité des animaux domestiques* a été publiée en anglais et en français, et la version espagnole est prête pour l'imprimerie: ce document est très demandé.
- Quatre des neuf *missions d'identification de projets* prévues ont eu lieu. Elles avaient pour objet de mieux comprendre quelles activités, une fois exécutées, amélioreraient rapidement la gestion des ressources zoogénétiques dans chaque région.
- Des *directives de base au niveau des pays* pour élaborer et mettre en oeuvre des plans d'action judicieux pour chaque espèce d'animaux d'élevage et pour toute la gamme des agroécosystèmes primaires intégrant l'élevage, sont en préparation.
- Une *stratégie de communication* détaillée a été préparée, elle est centrée sur les besoins d'information des publics visés et exploite toutes les possibilités de communication, l'objectif étant d'obtenir un rapport coût/efficacité maximum. Les éléments clés sont le DAD-SI, la *Liste mondiale d'alerte pour la diversité des animaux domestiques*, le *Bulletin d'information sur les ressources génétiques animales*, une *circulaire d'information pour les parties intéressées*, et une *pochette d'information*.
- L'examen initial, par la Commission, des ressources zoogénétiques, à la présente session, a été préparé par le *Groupe ad hoc d'experts des ressources zoogénétiques* (son rapport est le document CGRFA-7/97/10), et par les débats qui ont ensuite eu lieu à la quatorzième session du Comité de l'agriculture (des extraits pertinents de son rapport figurent dans le document CGRFA-7/97/Inf.2). Une large gamme de questions techniques et de grandes options concernant une meilleure gestion de ce secteur de l'agrobiodiversité qui doivent être traitées ont été identifiées à cette occasion.

III. RESSOURCES GENETIQUES HALIEUTIQUES

Programme ordinaire

10. Le tableau 2 énumère les principaux crédits inscrits au budget 1996-97 du Programme ordinaire de la FAO pour le Département des pêches, qui réalise des activités importantes concernant les ressources génétiques halieutiques. Les chiffres donnés ne correspondent qu'aux éléments directement liés aux ressources génétiques halieutiques. Les crédits correspondant aux services de personnel non permanent sont compris dans ces chiffres, mais pas les traitements du personnel de la FAO.

Tableau 2: Crédits du budget 1995-96 pour des éléments du Programme ordinaire ayant des composantes relatives aux ressources génétiques halieutiques, et pondération estimative de ces composantes

Élément de programme	Budget (en milliers de dollars E.-U.)	Pondération estimative des composantes relatives aux ressources génétiques halieutiques
Amélioration des données biologiques concernant les ressources exploitées	525	moyenne
Elaboration d'instruments pour la planification des pêches continentales et de l'aquaculture/publication du <i>Code de conduite pour une pêche responsable</i>	67	faible
Conservation et aménagement des pêches continentales et de l'aquaculture	18	faible
Suivi de la situation et des tendances des pêches continentales et de l'aquaculture, et rapports y relatifs	11	faible
Technologies concernant les pratiques et le renforcement des pêches continentales et de l'aquaculture	18	moyenne-faible
Activités interinstitutions et interdépartements relatives à l'environnement	8	moyenne

11. La plupart des activités concernant les ressources génétiques halieutiques sont assurées par le Service des ressources des eaux intérieures et de l'aquaculture (FIRI) de la Division des ressources halieutiques (FIR). Un spécialiste des ressources halieutiques est responsable à plein temps des questions relatives aux ressources génétiques halieutiques. Toutefois, comme l'utilisation et la conservation de ces ressources relèvent de nombreux aspects des travaux de la Division, d'autres services, en particulier le Service des ressources marines (FIRM), apportent des contributions notables. Aucune structure officielle n'a été créée pour traiter spécifiquement des ressources génétiques halieutiques.

12. Le programme de la FAO en matière de ressources génétiques halieutiques pour l'alimentation et l'agriculture couvre deux questions très larges et très différentes: i) l'utilisation durable de la diversité génétique en aquaculture, par exemple, grâce à l'amélioration génétique des espèces aquatiques d'élevage et ii) la gestion et la conservation de la diversité génétique dans la nature. Par opposition à ce qui se passe pour les plantes cultivées et les animaux d'élevage, très peu d'espèces de poissons ont été domestiquées, et l'essentiel des ressources génétiques halieutiques se trouvent dans les populations sauvages de poissons, coquillages, crustacés et plantes. Un grand nombre d'activités de la FAO en matière de gestion halieutique sont liées à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité aquatique, grâce à la promotion de pratiques de pêche responsable et à la correction de pratiques nocives, comme le déploiement d'une surcapacité de pêche et l'utilisation d'explosifs ou de poisons.

13. Des données précises sur les types d'espèces aquatiques récoltées et faisant l'objet d'un élevage, la composition des stocks et leur évaluation sont nécessaires pour la conservation et l'utilisation durable; une grande partie des informations de base nécessaires ne sont toujours pas disponibles. A cet égard, bien qu'elles ne couvrent pas spécifiquement la diversité génétique, les statistiques halieutiques de la FAO sur la pêche de capture et l'aquaculture, et le programme d'identification des espèces constituent une source précieuse d'informations sur la diversité biologique.

14. *Amélioration des données biologiques concernant les ressources exploitées:* le Programme d'identification des espèces et de données favorise l'amélioration des données halieutiques, et l'identification fiable des espèces, grâce à l'élaboration d'un système biotaxonomique mondial qui inclut des inventaires des espèces, des diagnostics des espèces, des illustrations de référence et un système d'information facilement accessible.

15. *Elaboration d'instruments pour la planification des pêches continentales et de l'aquaculture:* le *Code de conduite pour une pêche responsable* a été finalement mis au point et adopté par la Conférence de la FAO à sa vingt-huitième session.

Les articles sur la gestion responsable de l'aquaculture et des pêches ont des incidences sur les ressources génétiques halieutiques, et des directives techniques ont été rédigées pour appuyer la mise en oeuvre de ces textes. Des activités sont en cours pour documenter la diversité génétique des espèces utilisées en aquaculture, tant sous leur forme domestiquée que sous leur forme sauvage. Des directives pour l'utilisation responsable et les mouvements transfrontières des espèces introduites ont été formulées; elles ont été présentées à la dix-neuvième session de la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures et leur application dans les zones en développement est encouragée.

16. *Conservation et aménagement des pêches continentales et de l'aquaculture:* Une vaste base de données sur les mouvements internationaux d'espèces exotiques d'eau de mer et d'eau douce a été préparée et distribuée en 1995, dans le cadre de FishBase, la base de données relationnelle FAO/ICLARM (Centre international d'aménagement des ressources bioaquatiques). Cette base de données a récemment été élargie et une version est en préparation pour le site Internet de la FAO. Un projet régional d'aquaculture en Afrique australe, "L'aquaculture pour le développement des communautés locales" (GCP/INT/555/SWE et GCP/RAF/227/BEL), a contribué à des ateliers

régionaux sur le développement de l'aquaculture et l'évaluation de ses effets sur l'environnement, l'objectif étant de protéger les ressources génétiques halieutiques locales.

17. *Suivi de la situation et des tendances des pêches continentales et de l'aquaculture, et rapports y relatifs*: Un grand nombre d'articles et de publications ont été rédigés pour décrire le nombre croissant d'espèces aquatiques faisant l'objet d'un élevage, leur origine et leur base génétique. *FAO Aquaculture Newsletter* est un support largement distribué pour toute cette documentation, et il publie d'autres articles sur les activités de la FAO en matière d'utilisation et de conservation des ressources génétiques halieutiques. Un document sur *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture - 1996*, couvrant l'aquaculture et les pêches aux niveaux global et régional, a été mis à la disposition du Comité des pêches en 1997.

18. *Technologies concernant les pratiques et le renforcement des pêches continentales et de l'aquaculture*: L'intensification de l'exploitation en eau de mer et en eau douce suppose une variété de méthodes qui peuvent affecter les ressources génétiques halieutiques. Des directives pour une intensification responsable de la gestion des ressources halieutiques sont élaborées dans le cadre d'une consultation d'experts FAO/ODA (Agence britannique pour le développement outre-mer) sur la promotion des pêches continentales (Bangladesh, 7-11 avril 1997), et grâce à la publication d'un *Cadre pour le développement et la gestion des pêches continentales*. Les problèmes génétiques de l'élevage au large et de la promotion des stocks font l'objet de la publication *Marine and coastal area hatchery enhancement programmes: food security and conservation of biological diversity* (Publication de la Conférence de Kyoto, KC/FI/95/TECH/5), et d'activités de suivi de la Conférence de Kyoto (FAO/Japon) sur la pêche et la sécurité alimentaire, parrainées en partie par un projet de fonds fiduciaire unilatéral japonais (GCP/INT/643/JPN). Les techniques génétiques visant à accroître la production de l'aquaculture - par exemple, les programmes d'élevage de sélection - font également l'objet d'évaluations, en partie dans le même contexte.

19. *Participation à des activités interinstitutions et interdépartements relatives à l'environnement* - La FAO appuie un certain nombre d'organismes régionaux et nationaux des pêches afin de promouvoir la conservation et l'utilisation responsables, des ressources génétiques halieutiques. La FAO coopère avec l'ICLARM (le Centre du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale qui s'occupe des ressources aquatiques), en ce qui concerne le Réseau international de génétique en aquaculture, les questions générales d'utilisation et de conservation des ressources génétiques, et la formulation des politiques concernant les ressources génétiques halieutiques. Dans le domaine des ressources génétiques halieutiques, la FAO s'est engagée à participer au suivi de la CNUED, et participe aux tribunes de la Convention sur la diversité biologique, y compris la Conférence des Parties, organe subsidiaire chargé de fournir les avis scientifiques, techniques et technologiques et des groupes d'experts concernés.

20. L'utilisation et la conservation responsables des ressources génétiques halieutiques seront essentielles pour le développement futur de la pêche et la promotion de la sécurité alimentaire. Les technologies de manipulation génétique et de caractérisation génétique progressent beaucoup plus rapidement que les connaissances sur la façon de les appliquer de manière durable et responsable dans le monde entier. La Commission élargie sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sera une tribune intergouvernementale utile pour les échanges d'idées et l'élaboration des politiques, recommandations et directives appropriées.

Programme de terrain

21. Les projets de terrain pertinents en cours sont énumérés au tableau 3. La FAO favorise l'inclusion des questions liées aux ressources génétiques halieutiques dans les projets de terrain.

Tableau 3: Projets de terrain de la FAO qui ont un élément important relatif aux ressources génétiques halieutiques

Projet	Budget (en milliers de dollars E.-U.)* dates	Pondération estimative des composantes relatives aux ressources génétiques halieutiques
Amélioration génétique du saumon argenté - Chili (TCP/CHI/2354A)	225 1993-95	Très élevée
Amélioration génétique des tilapias - Vénézuéla (TCP/VEN/6611)	225 1997-98	Très élevée
Lutte contre la pollution et autres mesures visant à protéger la biodiversité du lac Tanganyika (UNTS/RA/007/GEF)	925 1996-97	Moyenne
Projet FISHAID - Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG/93/007)	668 1993-97	Moyenne
Recherche pour la gestion des pêcheries du lac Tanganyika (GCP/RAF/271/FIN)	686 1991-97	Faible
L'aquaculture pour le développement des communautés locales - Afrique australe (GCP/INT/555/SWE et GCP/RAF/227/BEL)	5813 1993-96	Faible
Développement régional de l'aquaculture pour le Pacifique Sud (GCP/RAS/116/JPN)	3400 1994-96	Faible

* Budget total du projet

IV. ACTIVITES JURIDIQUES LIEES AUX RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

22. Dans le cadre du Grand-Programme 1.2.4, *Services juridiques*, le Bureau juridique est chargé d'importantes activités dans le domaine des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier un soutien direct à des négociations intergouvernementales, comme celles qui se déroulent actuellement pour la révision de l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques. Le Bureau juridique fournit également un soutien dans les domaines suivants: développement du Réseau international de collections *ex situ* sous les auspices de la FAO, mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique et ses incidences pour l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques, aspects juridiques de l'élaboration du Programme FAO sur les ressources zoogénétiques, élaboration et suivi de codes de conduite et d'accords, tels que le Code international de conduite pour la collecte et le transfert de matériel phylogénétique, le Code de conduite pour une pêche responsable, et l'Accord FAO visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion. Le Bureau juridique appuie également toute une gamme d'autres négociations liées à la conservation et à la gestion des ressources halieutiques aux niveaux mondial et régional.

23. Au titre du Grand Programme 3.1.3, *Assistance juridique aux Etats Membres*, le Bureau juridique, par l'intermédiaire du Programme ordinaire et du Programme de terrain, continue à fournir une assistance technique, aux niveaux régional et national, pour la formulation des politiques, stratégies et législation dans le domaine des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et questions apparentées.

24. En 1996 et 1997, le Bureau juridique a aidé le Belize à rédiger une législation concernant le Programme de certification des agrumes dans le cadre du Programme de coopération technique TCP/BEZ/6611, "Création d'un programme de certification obligatoire pour les agrumes". Une assistance similaire a été fournie à la Jamaïque dans le cadre du projet TCP/JAM/6611, "Stratégie de production et de certification des agrumes". Ces deux projets se sont déroulés parallèlement à un projet régional financé par un fonds fiduciaire italien, GCP/RLA/108/ITA, "Harmonisation de la législation semencière dans la région de la CARICOM". De même, la Géorgie (TCP/GEO/6711) et le Kirghizistan (TCP/KYR/6611) ont été aidés pour préparer leur programme national de législation et de contrôle de la qualité des semences.

V. ASPECTS ECONOMIQUES ET SOCIAUX DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE AGRICOLE

25. Le Département économique et social (ES) exécute un certain nombre d'activités intéressant la diversité agrobiologique, en coopération avec les unités techniques concernées, afin d'élaborer et de déployer des instruments d'analyse de la valeur économique des ressources génétiques et des stratégies de conservation et d'utilisation.

26. L'élément de programme *Economie de la valorisation et de la conservation des ressources génétiques en agriculture* traite un certain nombre de questions apparentées:

- *Valorisation des ressources génétiques*: Les liens entre la valorisation et les stratégies de conservation et de développement durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (y compris les questions de propriété intellectuelle, et de droits des agriculteurs) ont fait l'objet d'un colloque international organisé par l'Université de Tor Vergata à Rome, avec le parrainage de la FAO (13-15 mai 1996). Le colloque a réuni des chercheurs de haut niveau du monde entier, et c'est la première des tentatives de ce type destinées précisément à examiner des méthodologies pour la valorisation de l'agrobiodiversité. L'Université et la FAO publieront conjointement les actes de ce colloque fin 1997.
- *Investissement public économiquement optimal dans l'agrobiodiversité*: Cette question est étudiée grâce à l'élaboration d'un modèle bioéconomique dynamique visant à estimer la valeur présente nette des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (mesurée en gains économiques pour l'agriculture moins le coût des investissements dans l'agrobiodiversité) sur la base d'hypothèses concernant les effets des programmes de conservation (en particulier les changements dans le nombre des entrées de ressources phytogénétiques) sur la sélection végétale et la production agricole. Cette étude, *Public investment in reducing the erosion of agro-biodiversity*, est en cours et sa publication est prévue pour le milieu de 1997. Lorsque le modèle général aura fait l'objet d'un examen par d'autres chercheurs, des études de cas individuelles seront programmées.

27. *Biodiversité et commerce international*: La FAO étudie régulièrement les interactions entre les politiques relatives à l'environnement et le commerce des produits de base, y compris les aspects importants pour l'agrobiodiversité. En particulier, un document intitulé *Incidence de l'évolution des biotechnologies sur le commerce des produits agricoles* (CCP 97/17) a été présenté au Comité des produits en février 1997. Il fournissait une évaluation provisoire de l'effet qualitatif des progrès biotechnologiques sur l'évolution de la concurrence sur le marché mondial entre produits de base, et entre pays exportateurs de produits, et élaborait un cadre pour l'analyse quantitative de ces facteurs;

les travaux futurs pourraient, en particulier, étudier l'effet de la réglementation concernant l'environnement et les biotechnologies sur le commerce international d'un point de vue quantitatif.

28. La FAO a aussi publié le rapport d'une Consultation mixte FAO/OMS d'experts sur les biotechnologies et la sécurité des aliments (30 septembre-4 octobre 1996). Il y a également des discussions qui se poursuivent au sein de la Commission du Codex Alimentarius sur la sécurité et l'étiquetage des denrées obtenues à partir d'organismes génétiquement modifiés et de technologies apparentées.

29. *Indicateurs de la biodiversité*: Des travaux sont également en cours pour mettre en place un système d'indicateurs statistiques sur l'environnement pour suivre l'évolution de l'état de la base de ressources naturelles, aux plans mondial et national. Ces travaux pourraient éventuellement être élargis à des indicateurs sur l'état des ressources génétiques intéressant l'agriculture, et leur évolution dans le temps.

30. *Agrobiodiversité dans les jardins familiaux*: Cette activité de programme, *Améliorer la nutrition grâce aux jardins familiaux*, porte sur l'amélioration des régimes alimentaires grâce à des jardins familiaux plus intensifs et plus diversifiés dans les pays en développement. Elle encourage les agriculteurs, en particulier les femmes, à utiliser de manière appropriée les plantes locales et les semences améliorées, et contribue à la conservation *in situ* de la diversité agrobiologique et de plantes vivrières importantes sur le plan nutritionnel. Elle aide également à préserver les connaissances autochtones sur les pratiques culturelles.

VI. DIVERSITE BIOLOGIQUE AGRICOLE ET QUESTIONS D'EQUITE ENTRE LES SEXES

31. Le Département du développement durable, par l'intermédiaire du Service des femmes dans le développement, étudie les corrélations entre la diversité biologique agricole et les questions d'équité entre les sexes.

32. En 1995 et 1996, un projet régional pour l'Afrique australe sur "Les relations hommes/femmes, la biodiversité et les ensembles de connaissances locales pour renforcer le développement agricole et rural" a été formulé, grâce à un fonds fiduciaire norvégien. Dans le contexte de ce projet, l'agrobiodiversité couvre "la diversité intra- et interspécifique des agroécosystèmes (y compris les plantes cultivées, les "produits de cueillette", les animaux d'élevage, les forêts et les pêches), la diversité des agroécosystèmes eux-mêmes, et la diversité des espèces (variétés, races de pays, races, populations naturelles) qui ont des actions réciproques avec les agroécosystèmes ou contribuent directement à la sécurité alimentaire". Le Groupe de développement des technologies intermédiaires (Zimbabwe et Royaume-Uni), NORAGRIC (Norvège), Commutech (Zimbabwe) et CIKSAP (Centre pour les systèmes autochtones et les sous-produits, Université de Nairobi - Kenya) ont participé à la formulation de ce projet. Des missions d'enquête se sont rendues au Zimbabwe, en Tanzanie, au Mozambique et au Swaziland. Un atelier de mise au point finale de la formulation a eu lieu à Harare (Zimbabwe) en novembre 1995, et a rassemblé des représentants de plusieurs projets régionaux et nationaux, d'organisations non gouvernementales, de services ministériels, et d'agences internationales. Ce projet de 1,5 million de dollars E.-U. a été approuvé fin 1996 (GCP/RAF/33/NOR) et sera lancé en 1997.

33. En avril 1996, à la deuxième session extraordinaire de la Commission, une conférence a été organisée pour les délégués sur le thème *Droits des agriculteurs en matière de conservation et d'utilisation des ressources phylogénétiques et questions d'équité entre les sexes*, afin de promouvoir l'intégration de ces questions dans le *Plan d'action mondial*, qui était alors à l'étude. Pendant la quatrième Conférence technique internationale sur les ressources phylogénétiques, une autre présentation a été faite sur le domaine de programme prioritaire de la FAO *Equité entre les sexes, biodiversité et technologie*. Le *Plan d'action*, tel qu'il a été adopté, met l'accent sur les questions d'équité entre les sexes. En octobre 1996, un groupe de travail d'experts sur l'intégration des

démarches soucieuses d'équité entre les sexes en matière de conservation et d'utilisation des ressources phylogénétiques a été organisé, en collaboration avec l'IPGRI, pour proposer des directives, une méthodologie et une stratégie de programme afin de promouvoir l'examen des questions d'équité entre les sexes et autres problèmes socio-économiques dans la mise en oeuvre du Plan d'action mondial, grâce à des programmes nationaux soucieux d'équité entre les sexes.

34. Un Protocole d'accord a été signé avec le Plan de Acción Forestal au Guatemala pour une recherche orientée vers des mesures concrètes concernant le *Rôle des femmes dans la conservation des ressources génétiques - Maïs à Huehuetenango*. L'objectif est de faire connaître le rôle des femmes dans la domestication des plantes et la conservation des ressources phylogénétiques, de souligner la contribution des systèmes de connaissances et des pratiques locales dans la gestion de l'agrobiodiversité, et d'encourager une meilleure prise de conscience, de la part des communautés, des institutions officielles et des agents du développement, de l'importance des considérations d'équité entre les sexes dans la conservation et la gestion des ressources génétiques, dans le cadre d'une approche plus intégrée du développement agricole. Des activités sur le terrain ont commencé début 1997, avec des consultations dans six communautés du Huehuetenango.